

Séance extraordinaire du 29 septembre 2008



2008-09
212

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session spéciale du conseil de la municipalité de La Guadeloupe tenue le 29 septembre 2008, à 19.00 hrs, à l'Hôtel de ville de la Guadeloupe.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy
Siège # 2 Richard Morin (absent)
Siège # 3 M. Normand Pouliot

Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 5 M. Claude Grondin
Siège # 6 M. Richard Fluet

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION ET VALIDATION DU QUORUM:

Après la vérification du quorum et de la conformité de la procédure de convocation de cette assemblée spéciale, madame la mairesse procède à l'ouverture de la session.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement de déclarer cette session spéciale ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - VÉRIFICATION DES DÉLAIS D'AVIS DE CONVOCATION ET RENONCIATION S'IL Y A LIEU

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION:

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Le conseiller au siège # 2 étant absent, le conseil doit procéder avec l'ordre du jour apparaissant à l'avis de convocation.

2008-09
213

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la session et validation du quorum**
- 2 - Vérification des délais d'avis de convocation et renonciation s'il y a lieu**
- 3 - Adoption de l'ordre du jour**
- 4 - Adoption des procès verbaux**
 - 4.1 - Session régulière du 8 septembre 2008 (modification au point 12.06, ajout de la clause désignation des signataires)**
- 5 - Législation**
 - 5.1 - Adoption du projet de règlement 397-2008 modifiant le règlement 373-2007 (règlement de zonage)**
 - 5.1.1 - Résolution fixant la date de l'assemblée publique de consultation**
 - 5.1.2 - Avis de motion concernant le règlement - #397-2007**
 - 5.1.3 - Dépôt du projet de calendrier**
 - 5.2 - Adoption du premier projet de règlement # 398-2008 modifiant le règlement 373-2007 (règlement de zonage)**
 - 5.2.1 - Résolution fixant la date de l'assemblée publique de consultation pour le règlement # 398-2008**
 - 5.2.2 - Avis de motion concernant le règlement - 398-2008**
 - 5.2.3 - Dépôt du projet de calendrier**
 - 5.3 - Adoption du projet de règlement No 399-208 modifiant ; - Le règlement numéro 370 2007 et la carte d'affectation des sols (plan d'urbanisme) qui lui est annexée**
 - 5.3.1 - Résolution fixant la date d'assemblée publique de consultation**
 - 5.3.2 - avis de motion concernant le règlement 399-2008**
 - 5.3.3 - Dépôt du calendrier des procédures du règlement # 399-2008**
 - 5.4 - Avis de motion pour l'adoption, lors d'une prochaine session, du règlement numéro 400-2008 abrogeant et remplaçant les règlements 356-2004, 229-1992, 298-1997 et 316-1998 (piscines résidentielles)**
- 6 - Rapport de fin de projet piste cyclable phase 1**
 - 6.1 - Résolution pour acceptation du rapport, de fin de projet phase 1, pour subvention de la piste cyclable**
- 7 - Clôture et levée de la session**

Il est proposé par M. Richard Fluét, appuyé par M. Paul Joly et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adopté unanimement,

En conséquence,

04 - ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2008-09
214

04.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2008 (MODIFICATION AU POINT 12.06, AJOUT DE LA CLAUSE DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES)

4.1 - SESSION RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2008 (MODIFICATION DU POINT 12.06 AJOUT DE LA CLAUSE DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES):

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil, tenue le 8 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil, au moins 48 heures avant la tenue de la présente session, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Paul Joly et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 8 septembre

2008, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité en y apportant l'ajout suivant:

Item 12.6, résolution # 2008-09-204, ajouter:

- De mandater madame la mairesse, Mme Hugette Plante, et le directeur général, M. Marc André Doyle, pour la signature des documents légaux.

Adoptée unanimement.

05 - LÉGISLATION

5 - LÉGISLATION :

**2008-09
215**

05.01 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 397-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 373-2007 (RÈGLEMENT DE ZONAGE)

5.1 - ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT 397-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 373-2007 (RÈGLEMENT DE ZONAGE):

Attendu la procédure de modification du schéma d'aménagement de la MRC Beauce Sartigan concernant le remplacement d'un usage ou d'une construction dérogatoire;

Attendu qu'il y lieu de maintenir une cohérence de contenu entre le schéma et la règlementation locale;

En conséquence

Il est proposé par Mme Lise Roy appuyé par M. Paul Joly et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement 397-2008 modifiant le règlement de zonage 373-2007 (règlement de zonage) «et la carte de zonage qui lui est annexée» de la Municipalité de La Guadeloupe. Le tout tel qu'il apparaît au recueil de classification de la municipalité.

Adoptée unanimement

**2008-09
216**

05.01.01 - RÉOLUTION FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

5.1.1- RÉOLUTION FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Considérant qu'une assemblée publique aux fins de consultation portant sur le projet de règlement 397-2008 doit être tenue;

Considérant qu'un avis d'assemblée publique, accompagné d'un résumé du projet, a été publié dans un journal et affiché, aux endroits prévus à cette fin, 7 jours avant;

Il est proposé par M. Paul Joly, appuyé par M. Richard Fluet et résolu unanimement qu'il y aura tenue d'assemblée publique, aux fins de consultation, le 15 octobre 2008.

Adopté unanimement

05.01.02 - AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT - #397-2007

5.1.2 - AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT - #397-2007

Le conseiller au siège no 4, M. Paul Joly donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine session du conseil, du règlement 397-2008, modifiant le règlement 373-2007 (Règlement de zonage) et la carte de zonage qui lui est annexée.

Une demande de dispense de lecture est également faite.

05.01.03 - DÉPÔT DU PROJET DE CALENDRIER

5.1.3- DÉPÔT DU PROJET DE CALENDRIER

Dépôt, par le directeur général, d'un calendrier représentant le suivi du projet de règlement

**2008-09
217**

05.02 - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 398-2008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 373-2007 (RÈGLEMENT DE ZONAGE)

5.2- ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NO 398-2008 MODIFIANT : .LE RÈGLEMENT NUMÉRO 373-2007 (RÈGLEMENT DE ZONAGE) ET LA CARTE DE ZONAGE QUI LUI EST ANNEXÉE;

ATTENDU que la Municipalité de La Guadeloupe a adopté un règlement de zonage portant le numéro 373-2007

ATTENDU que le conseil municipal juge qu'il est de l'intérêt de la Municipalité de procéder à des modifications de son règlement de zonage.

ATTENDU que l'objet de ce règlement est de corriger une erreur dans la conception originelle de la cartographie, annexée à ce règlement, afin de la faire correspondre à la réalité.

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce- dit premier projet de règlement se tiendra le 27 octobre 2008 à 18h30 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe au 483, 9^{ième} rue Est à La Guadeloupe ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Roy

APPUYÉ PAR : M. Claude Grondin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 398-2008 intitulé :

« Règlement numéro 398-2008 modifiant :

Le règlement numéro 373-2007 (Règlement de zonage) et la carte de zonage qui lui est annexée. Le tout tel qu'il apparaît au recueil de classification de la municipalité

**2008-09
218**

05.02.01 - RÉOLUTION FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE RÈGLEMENT # 398-2008

5.2.1- RÉOLUTION FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE RÈGLEMENT # 398-2008

Considérant qu'une assemblée publique aux fins de consultation portant sur le projet de règlement 398-2008 doit être tenue;

Considérant qu'un avis d'assemblée publique, accompagné d'un résumé du projet, a été publié dans un journal et affiché, aux endroits prévus à cette fin, 7 jours avant;

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Paul Joly et résolu unanimement qu'il y aura tenue d'assemblée publique, aux fins de consultation, le 27 octobre 2008.

Adopté unanimement

05.02.02 - AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT - 398-2008

5.2.2 - AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 398-2008

Le conseiller au siège no 1, Mme Lise Roy, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine session du conseil, du règlement 398-2008, modifiant :

Le règlement 373-2007 (Règlement de zonage), la carte de zonage qui lui est annexée;

Une demande de dispense de lecture est également faite.

05.02.03 - DÉPÔT DU PROJET DE CALENDRIER

5.2.3- DÉPÔT DU PROJET DE CALENDRIER

Dépôt, par le directeur général, d'un calendrier représentant le suivi du projet de règlement

**2008-09
219**

05.03 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 399-208 MODIFIANT ; - LE RÈGLEMENT NUMÉRO 370 2007 ET LA CARTE D'AFFECTATION DES SOLS (PLAN D'URBANISME) QUI LUI EST ANNEXÉE

5.3- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 399-2008 MODIFIANT : .LE RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2007 ET LA CARTE D'AFFECTATION DES SOLS (PLAN D'URBANISME) QUI LUI EST ANNEXÉE

ATTENDU que la Municipalité de La Guadeloupe a adopté un plan d'urbanisme portant le numéro 370-2007.

ATTENDU que le conseil municipal juge qu'il est de l'intérêt de la Municipalité de procéder à des modifications de son plan d'urbanisme.

ATTENDU que l'objet de ce règlement est de corriger une erreur dans la conception originelle de la cartographie, annexée à ce règlement, afin de la faire correspondre à la réalité.

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce-dit projet de règlement se tiendra le 27 octobre 2008 à 18h30 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe au 483, 9^{ième} rue Est à La Guadeloupe;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Roy

APPUYÉ PAR :M. Claude Grondin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le projet de règlement numéro 399-2008 intitulé :

Règlement numéro 399-2008 modifiant :

Le règlement numéro 370-2007, (Plan d'urbanisme) et la carte d'affectation des sols qui lui est annexée, le tout tel qu'il apparaît au recueil de classification de la municipalité

**2008-09
220**

05.03.01 - RÉOLUTION FIXANT LA DATE D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

5.3.1- RÉOLUTION FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Considérant qu'une assemblée publique aux fins de consultation portant sur le projet de règlement 399-2008 doit être tenue;

Considérant qu'un avis d'assemblée publique, accompagné d'un résumé du projet, a été publié dans un journal et affiché, aux endroits prévus à cette fin, 15 jours avant;

Il est proposé par Mme Lise Roy , appuyé par M. Paul Joly et résolu unanimement qu'il y aura tenue d'assemblée publique, aux fins de consultation, le 27 octobre 2008.

Adopté unanimement

05.03.02 - AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 399-2008

5.3.2- AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 399-2008;

Le conseiller au siège no 1, Mme Lise Roy donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine session du conseil, du règlement 398-2008, modifiant :

le règlement 370-2007 (Plan d'urbanisme) ainsi que la carte d'affectation des sols qui lui est annexée

Une demande de dispense de lecture est également faite.

05.03.03 - DÉPÔT DU CALENDRIER DES PROCÉDURES DU RÈGLEMENT # 399-2008

5.3.3- DÉPÔT DU CALENDRIER DES PROCÉDURES DU RÈGLEMENT 399-2008;

Dépôt par le directeur général du calendrier de procédure à suivre pour le règlement 399-2008.

05.04 - AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SESSION, DU RÈGLEMENT NUMÉRO 400-2008 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS 356-2004, 229-1992, 298-1997 ET 316-1998 (PISCINES RÉSIDENTIELLES)

5.4- AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SESSION, DU RÈGLEMENT 400-2008 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS 356-2004, 229-1992, 298-1997 et 316-1998 RELATIF À (PISCINES RÉSIDENTIELLES):

Le conseiller au siège no3, M. Normand Pouliot donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine session du conseil du règlement 400-2008, abrogeant le règlement 356-2004, 229-1992, 298-1997, et 316-1998 relatif à:

- . L'INSTALLATION OBLIGATOIRE DE COMPTEURS D'EAU
- . LES DISPOSITIONS TECHNIQUES D'INSTALLATION
- . LA RESPONSABILITÉ DE LA MUNICIPALITÉ
- . LA GESTION DES LECTURES ET LA FACTURATION

06 - RAPPORT DE FIN DE PROJET PISTE CYCLABLE PHASE 1

6 - RAPPORT DE FIN DE PROJET PISTE CYCLABLE PHASE 1

Dépôt par le directeur général du rapport d'activité, phase 1, de la piste cyclable de La Guadeloupe.

**2008-09
221**

06.01 - RÉOLUTION POUR ACCEPTATION DU RAPPORT, DE FIN DE PROJET PHASE 1, POUR SUBVENTION DE LA PISTE CYCLABLE

6.1 - RÉOLUTION POUR ACCEPTATION DU RAPPORT, DE FIN DE PROJET PHASE 1, POUR SUBVENTION DE LA PISTE CYCLABLE;

Attendu le protocole pour l'octroi d'une aide financière non remboursable, signé le 5 juin 2007, entre la municipalité La Guadeloupe et la M.R.C. Beauce Sartigan, dans le cadre du Volet 1 de la «Politique Nationale de la ruralité»;

Attendu que , la municipalité La Guadeloupe, avait un budget de prévu de 52 988 \$ pour la réalisation de ce projet;

Attendu que le rapport détaillé des dépenses a été déposé et qu'il se chiffre à 94 050.99 \$

Pour ces motifs:

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Normand Pouliot et résolu unanimement d'accepter le rapport final détaillé de la phase 1 pour la piste cyclable de La Guadeloupe, au montant de 94,050.99 \$, d'autoriser le directeur

général, M. Marc André Doyle, et le président du comité de la ruralité, M. Richard Morin, à signer tous les documents nécessaires.

Adopté unanimement,

**2008-09
222**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Richard Fluet et résolu unanimement que cette session spéciale soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20:30 hrs

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.